

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le neuf avril précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 21

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 4

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Vincent HUDRY-CLERGEON à Philippe ROISINE, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, Graziella POURROY-SOLARI à Rémi FRADIN

Excusés : 2

Stéphane CHAUSSON, Nelly VEYRAT-DUREBEX

Absents : 4

Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Sébastien BRIAND

DEL2025-030 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales prévoyant un aménagement des règles de calcul du quorum dans les assemblées délibérantes, pour en décompter les élus soumis aux obligations de déports ;

Vu l'article L1111-6 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que les représentants des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales mentionnés au I du même article ne sont pas comptabilisés, pour le calcul du quorum, parmi les membres en exercice du conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2023-079 du 28 novembre 2023 portant approbation du règlement d'attribution des subventions aux associations ;

Vu le contrat d'engagement républicain produit par les associations à l'appui de leur demande de subvention ;

Vu l'avis de la Commissions Subventions et du Bureau du 4 mars 2025 ;

Vu l'avis du Bureau dans sa séance du 8 avril 2025 ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'examiner l'attribution et les montants de subventions au titre de l'année 2025 telle que proposées par la Commission Subventions et le Bureau sur le tableau en annexe.

Conformément à l'article L1111-6 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé aux élus communautaires siégeant au conseil d'administration d'une association susvisée au titre de la communauté de la communauté et/ou à titre personnel de faire acte de déport.

JEUNESSE ET SPORT	198 017 €
Aravis Ski Compétition	450 €
Club des Sports de La Clusaz	16 890 €
Ski Club du Grand-Bornand	8 475 €
Club des Sports de Manigod	3 075 €
Détection Ski Alpin de Thônes	2 025 €
Club des Sports des Villards-sur-Thônes	2 880 €
Ski Club Saint-Jeandin	2 835 €
Ski Club de Thônes	2 520 €
Foyer de Ski de Fond du Grand-Bornand	2 655 €
Aravis Natation	1 620 €
Thônes Natation	1 935 €
Football Club de Thônes	10 260 €
Football Club des Aravis	7 260 €
Football Club Dingy Saint Clair	1 740 €
Aikikoi de Thônes	240 €
Archers de la Vallée de Thônes	900 €
Centre Equestre de Thônes	6 240 €
Club Alpin Français (CAF) des Aravis	6 375 €
Golf Club des Aravis	1 575 €

Association Sportive Féminine de Thônes dite Club féminin	1 920 €
Gym Thônes Vallée	9 000 €
Judo Club des Aravis Omnisports	3 000 €
Rugby Club Thônes Aravis	4 320 €
Société de Pêche de Thônes - Aravis	1 080 €
Tennis Club de Thônes	5 370 €
Tennis Club Saint Jean de Sixt	2 610 €
Thônes Aravis Volley-Ball	967 €
Thônes Basket	9 120 €
Thônes Handball	3 000 €
Foyer d'Animation et de Loisirs de Thônes :	
- Frais de fonctionnement	41 580 €
- Convention Territoriale Globale (CTG)	13 500 €
- Poste jeunesse	7 000 €
- Espace de vie social – Tribu des Aravis	5 000 €
Foyer du Parmelan	4 500 €
Centre d'animation du Bouchet-Serraval	950 €
Alex Echecs	1 020 €
DAA Découvrir Analyser Agir Aravis	1 550 €
Aravis HAL-FA Haltérophilie Force athlétique	300 €
Escrime Aravis	2 280 €

Mme Catherine HAUETER et M. Philippe ROISINE ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- **VOTE** le montant et l'attribution des subventions « Jeunesse et Sport » pour l'année 2025 comme présentées ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget supplémentaire du budget principal 2025 ;

ÉCOLES DE MUSIQUE	348 566 €
Centre de Pratique Musicale de Thônes :	
- Frais de fonctionnement	130 900 €
- Interventions en milieu scolaire hors Orchestre à l'école	68 980 €
- Projet de bassin 3 spectacles avec Grand Orchestre Junior	1 000 €
Ecole de Musique des Aravis :	
- Frais de fonctionnement	129 800 €
- Interventions en milieu scolaire hors Orchestre à l'école	17 886 €

Mmes Odile DELPECH-SINET et Chantal PASSET ainsi que M. Sébastien BRIAND ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- **VOTE** le montant et l'attribution des subventions en faveur des écoles de musique pour l'année 2025 comme présentées ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget supplémentaire du budget principal 2025.

MOBILITÉ	4 000 €
Vélôpito	4 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à 16 voix pour, 4 abstentions (MM. Claude COLLOMB-PATTON, Jean-Michel DELOCHE, Bruno DUMEIGNIL et Mme Chantal PASSET) et 5 voix contre (MM. Grégory BAERT, Pierre BARRUCAND, Claude CHARBONNIER, André PERRILLAT-AMEDE et Mme Catherine HAUETER) :

- **VOTE** le montant et l'attribution des subventions « Mobilité » pour l'année 2025 comme présentées ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget supplémentaire du budget principal 2025.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	6 000 €
Association des Producteurs Fermiers de Chevrotin	3 000 €
Union des Producteurs de Reblochon Fermier (UPRF)	3 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à 23 voix pour et 2 absentions (M. Rémi FRADIN et Mme Graziella POURROY-SOLLARI) :

- **VOTE** le montant et l'attribution des subventions « Développement économique » pour l'année 2025 comme présentées ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget supplémentaire du budget principal 2025.

AGRICULTURE	5 500 €
Service de remplacement de Thônes	5 500 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, 24 voix pour et 1 voix contre (M. Claude COLLOMB-PATTON) ;

- **VOTE** le montant et l'attribution des subventions « Agriculture » pour l'année 2025 comme présentées ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget supplémentaire du budget principal 2025.

SOLIDARITÉ	70 299 €
ADMR Haute Vallée du Borne et Aravis	10 000 €
ADMR des Vallées de Thônes	13 700 €
SSIAD ADMR Tournette Aravis	5 000 €
Banque Alimentaire de Haute-Savoie	2 880 €
Espace Familles " Grand pas petit pas" - Projet Bambineries	2 600 €
LIVE Loisirs Identiques Vacances Ensemble	1 500 €
Mission Locale Jeune Bassin Annécien (MLJBA)	9 750 €
Opération Nez Rouge (ONR 74)	500 €
Secours populaire - Comité de Thônes	
- Frais de fonctionnement	3 000 €
- Aide en faveur des ressortissants ukrainiens hébergés à la Présente	9 000 €
- Aide à l'acquisition d'un véhicule frigorifique	6 869 €
Une vieillesse en Or	1 600 €
Secours en montagne Tournette - Aravis	2 700 €
Maitres chiens avalanches Aravis (1ère demande)	1 200 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- **VOTE** le montant et l'attribution des subventions « Solidarité » pour l'année 2025 comme présentées ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget supplémentaire du budget principal 2025.

CULTURE ET PATRIMOINE	13 200 €
Association des Vergers de la Vallée de Thônes	5 000 €
Foyer d'Animation et de Loisirs Thônes - Rencontre Film des Résistances	6 000 €
Généaravis	600 €
Université Populaire du Pays de Thônes et Aravis	600 €
Conciliateurs de justice Cour d'appel de Chambéry	500 €
Le Paret de Manigod	500 €

Monsieur Philippe ROISINE ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- **VOTE** le montant et l'attribution des subventions « Culture et patrimoine » pour l'année 2025 comme présentées ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget supplémentaire du budget principal 2025.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Sébastien BRIAND



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal stroke.

*Délibération transmise en Préfecture le 29 avril 2025
Publiée le 29 avril 2025*